

RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Monsieur Julien GERAERT, expose au conseil :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Des besoins ont été identifiés dans la collectivité dans les services et diplômes repris dans le tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la formation |
|---------------------------|------------------|--|-----------------------|
| Parcs et jardins | 5 | CAP jardinier paysagiste ou BP / Bac Pro / BTS aménagements paysagers | 2 ou 3 ans |
| PAARC | 1 | CAP jardinier paysagiste ou BP / Bac Pro aménagements paysagers | 2 ou 3 ans |
| PAARC | 1 | BPJEPS APT | 1 an |
| Vivre ensemble et famille | 1 | BTS Support à l'Action Managériale | 1 ou 2 ans |
| Direction des sports | 1 | BPJEPS APT | 1 an |
| Base nautique | 1 | BPJEPS voile ou char à voile | 1 an |
| Scène Vauban | 1 | Formation Technicien métiers du son / Bachelor Technicien son | 1 an |
| Ateliers municipaux | 1 | CAP Electricien / BP Electricien / Bac Pro MELEC / BTS Electrotechnique | 2 ou 3 ans |
| Ateliers municipaux | 1 | CAP Peintre applicateur de revêtements / BP Peintre applicateur de revêtements / Bac Pro Aménagements et finitions du bâtiment | 2 ou 3 ans |
| Ateliers municipaux | 1 | CAP monteur en installations sanitaires / Bac Pro Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables / Bac Pro plomberie | 2 ou 3 ans |
| Promotion | 1 | BTS / Bachelor / Master communication ou marketing | 2 ou 3 ans |

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour les diplômes et services définis ci-dessus.
- D'autoriser la reconduction du contrat d'un an pour les apprentis déjà présents dans la collectivité qui échouent à l'examen du diplôme préparé.

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Monsieur Julien VEYER Adjoint au Maire

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,
Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Les dépenses liées aux frais de scolarité seront imputés à l'Article 6184 du Budget ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces contrats seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

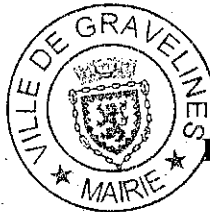
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES LE 16 JUN 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,



Julien VEYER



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 23 JUN 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 JUN 2026